|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Machine à meuler |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Blessures dues à la projection de particules lors du meulage
* Blessures aux mains dues au contact avec la meule en rotation
* Éclatement de la meule
* Chute de pièces
* Happement par des tourillons ou des brosses métalliques
* Inhalation de poussières
* Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces
 |
| Règles de sécuritéSelon la situation  | * N’utiliser que des machines à meuler sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d’instructions
* Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l’instruction requise
* Porter des lunettes de protection
* Porter des chaussures de sécurité
* Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
* Porter éventuellement des protecteurs d’ouïe
* Porter éventuellement une protection des voies respiratoires
* Effectuer un test de résonance avant le serrage de la meule
* Régler correctement les supports et les chapeaux de protection
* Ne pas meuler des chaînes, câbles ou pièces comportant de nombreux trous ou picots lors des travaux avec une brosse métallique (risque de happement par la brosse)
 |
| Informations | * Voir la notice d’instructions
* Liste de contrôle « Machines à meuler ou tourets à meuler », [www.suva.ch/67037.f](http://www.suva.ch/67037.f)
 |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |